

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Visa CF n° 00882*
- VU la Constitution ; ✓
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant composition du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGGCM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓ *17/12/2018*
- VU la loi n° 025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics ; ✓
- VU le décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat ; ✓
- VU le décret n°2011-146 /PRES/PM/MEF du 24 mars 2011 portant création de l'Agence de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (AGEMAB) ; ✓
- VU le décret n° 2013-1217/PRES/PM/MICA/MEF/MS du 30 décembre 2013 portant transformation de l'Agence de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (AGEMAB) en société d'Etat ;
- VU le décret n° 2013-1238/PRES/PM/MICA/MEF/MS du 31 décembre 2013 portant approbation des statuts de la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) ; ✓
- VU le décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21 mai 2014 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration de la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

Sur rapport du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 novembre 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le mandat au Conseil d'administration de la Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) des personnes dont les noms suivent est renouvelé pour une dernière période de trois (03) ans.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS
COMBATTANTS :**

Monsieur Hamado KAFANDO, Médecin colonel-major.

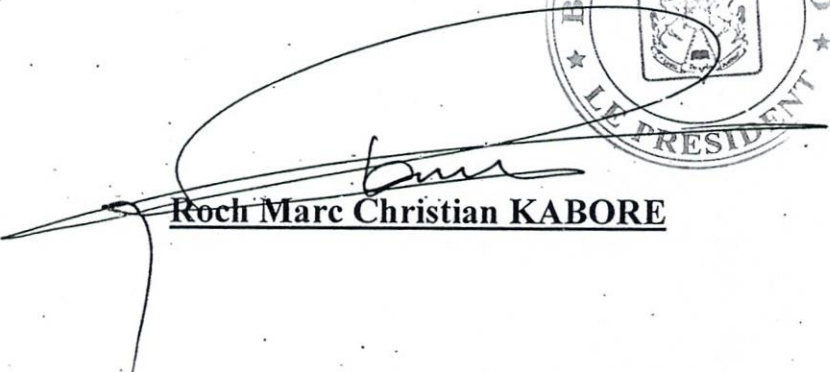
**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :**

Madame Sidnoma SAM/ZANGRE, Mle 15 209 T,
Administrateur civil.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 décembre 2018




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement


Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé


Nicolas MEDA